

## CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC Modification - Calendrier des séances 2021

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2021, a modifié le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021 reproduit ci-dessous, tel que requis à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*.

### Calendrier modifié des séances 2021

13 janvier	7 avril	14 juillet	6 octobre
3 février	5 mai	11 août	<del>3 novembre</del> 17 novembre
3 mars	2 juin	8 septembre	1 <sup>er</sup> décembre

PRENEZ NOTE que les séances ordinaires du Conseil se tiennent les mercredis à 20 h à la salle du conseil de Carignan située au 2555, chemin Bellevue.\*

\* Dans l'éventualité où les consignes sanitaires du gouvernement du Québec en vigueur ne permettent pas la tenue des séances à la salle du conseil, lesdites séances seront tenues sans la présence du public, par tout moyen de communication qui permettra aux membres du conseil municipal de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, en diffusant ladite séance dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions et le résultat des délibérations.

Donné à Carignan, ce 12 avril 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 avril 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 avril 2021.

Donné à Carignan, ce 12 avril 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière